

TARIF - LOCATION SALLE DES FETES DE PIERREVILLERS**(400 m2 - 250 personnes MAXIMUM)**

Applicable à partir du 1er janvier 2017 (Voir règlement de location)

Délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2016

LOCAUX	WEEK-END ou 1 JOUR ou 1JOUR FERIE 1 fois par an (**)	WEEK-END ou 1 JOUR 1 fois par an (**)	WEEK-END 2 jours du samedi 8H au lundi 8H (*)		1 JOUR SAMEDI ou DIMANCHE ou JOUR FERIE de 8H à 8H le lendemain (*)		1 JOUR SEMAINE du lundi au vendredi inclus de 8H à 8H le lendemain				CRENEAU UNIQUE DE 4H <u>en semaine uniquement</u>	CAUTION (sauf Associations de Pierrevillers) <u>ENCAISSEE</u>	
	Associations de Pierrevillers	Associations de Pierrevillers	Pierrevillers	Extérieur	Pierrevillers	Associations de Pierrevillers	Pierrevillers	Réunions publiques Associations ou particulier	Extérieur	Assemblées générales Associations de Pierrevillers	Pierrevillers	Pierrevillers	Extérieur
Grande Salle + Cuisine + Bar	FORFAIT MANIFESTATION INTERET GENERAL <u>ENTREE LIBRE</u> Ou Assemblée Générale 103 € 1 fois par an	FORFAIT MANIFESTATION INTERET ASSOCIATION <u>PAYANTE</u> 206 € 1 fois par an	600 €	1200 €	360 €	Cérémonie commémorative, A.G. avec vin d'honneur des associations patriotiques et Don du sang <u>Sans repas</u> <u>Créneau de 4H</u> Gratuit 1 fois par an	250 €	250 €	500 €	<u>Vin d'honneur uniquement</u> Libération impérative de la salle à 13H Gratuit	Vin d'honneur et goûter enterrement autorisés 70 €	230 €	500 €
Location percolateur (environ 80 tasses)													
Associations			Pierrevillers				Extérieur						
Gratuit			10 €				20 €						
Location St Sylvestre (Grande salle + Cuisine + Bar + Annexe)													
Pierrevillers						Extérieur							
700 €						1500 €							
Nettoyage complet (sans vaisselle ni rangement)													
Sans vestiaires						Avec vestiaires							
160 €						300 €							
Dépassement d'horaire													
330 €													

(*) Mise à disposition de la salle la veille à partir de 17H : Supplément de 50 €

(**) Mise à disposition de la salle à partir de 17H : Gratuit

Conditions :

- Versement de 200 € d'arrhes au moment de la confirmation de réservation qui ne seront pas restitués en cas de désistement 2 mois avant la date et qui seront dans ce cas majorés de 50 € de frais de dossier

- Paiement du solde 2 mois avant la date arrêtée + paiement de la caution + fourniture de l'attestation d'assurance responsabilité civile

- Les chèques et l'attestation d'assurance doivent être établis au nom de l'utilisateur